



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 23.03.2017
C(2017) 1843 final

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis concernant la communication de la Commission relative au lancement d'une consultation sur un socle européen des droits sociaux [COM(2016) 127 final].

La Commission se félicite que l'Assemblée nationale soutienne le socle européen des droits sociaux, mette en évidence la dimension sociale de l'Union européenne et poursuive l'objectif d'une convergence ascendante. Elle a pris bonne note des positions de l'Assemblée nationale sur la nécessité de préciser la terminologie utilisée dans le document et sur la mise en œuvre des principes proposés.

La Commission a également pris note de la position de l'Assemblée nationale sur la nécessité de rééquilibrer les politiques de l'Union européenne au profit d'une dimension sociale plus affirmée. Elle convient que les déséquilibres sociaux ont, en définitive, une incidence négative sur la compétitivité et sur la croissance économique. De plus, elle prend acte de la position de l'Assemblée nationale sur le rôle que des salaires minimums et des régimes d'assurance-chômage communs pourraient jouer dans la concrétisation d'une convergence sociale entre les États membres.

S'agissant du champ d'application géographique du socle européen des droits sociaux, la Commission partage l'avis de l'Assemblée nationale selon lequel ce socle devrait principalement concerner la zone euro. Elle s'accorde également avec l'Assemblée sur l'importance du rôle du dialogue social et sur la nécessité d'associer les partenaires sociaux au processus d'élaboration et de mise en œuvre.

En outre, la Commission soutient pleinement la position de l'Assemblée nationale sur l'importance de créer des emplois, de maintenir la compétitivité et d'élaborer des mesures adéquates pour remédier aux problèmes que posent les nouvelles formes de travail. À cet égard, la Commission salue le modèle français de «compte personnel d'activité» qui pourrait servir de base à une réflexion commune sur cette question avec d'autres États membres.

*M. Claude BARTOLONE
Président de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
F – 75007 PARIS*

La Commission prend note des propositions décrites dans l'avis de l'Assemblée nationale concernant les jeunes (notamment pour ce qui est de la législation sur l'apprentissage), l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, l'égalité sur le lieu de travail, le revenu minimum et la couverture des soins de santé. Elle reconnaît aussi le rôle des indicateurs de mesure des performances des États membres dans le cadre du semestre européen et l'intérêt que présentent les fonds européens pour renforcer plus avant la dimension sociale de l'Union européenne.

La Commission espère que ces précisions répondront aux observations soulevées par l'Assemblée nationale et se réjouit, par avance, de la poursuite du dialogue politique commun.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



*Frans Timmermans
Premier vice-président*



*Marianne Thyssen
Membre de la Commission*